



Nyon, le 23 juin 2026

La Confédération évalue positivement le Projet d'agglomération 5 du Grand Genève, permettant des avancées concrètes pour le district de Nyon

Le 5^e projet d'agglomération (PA5) du Grand Genève a obtenu un résultat global très favorable de la part de la Confédération, avec un cofinancement de 190 millions de francs à l'échelle de l'agglomération. Pour le district de Nyon, cinq mesures d'infrastructure de mobilité ont été retenues, représentant un cofinancement fédéral de près de 12 millions de francs. Ces investissements visent à améliorer concrètement la mobilité du quotidien et la qualité de vie des habitant·es du district.

La Confédération a rendu son évaluation du Projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) du Grand Genève. Le résultat est très positif : l'agglomération franco-valdo-genevoise bénéficiera d'un cofinancement fédéral de 190 millions de francs, correspondant à un taux de cofinancement de 40%. Ce résultat témoigne de la qualité et de la cohérence du projet d'agglomération, fruit d'une collaboration étroite entre les partenaires suisses et français du Grand Genève.

Des investissements concrets pour le district de Nyon

Dans le district de Nyon, cinq mesures ont été retenues par la Confédération, pour un montant total de cofinancement de 11,64 millions de francs. Ces mesures portent principalement sur le développement des mobilités douces et la requalification d'axes routiers structurants :

- Aménagement de pistes cyclables le long de la route cantonale entre Crassier et Eysins
- Requalifications de la route Suisse à Perroy et à Rolle, pour améliorer la sécurité des usager·ères
- Création d'une liaison cyclable et piétonne entre Vich et Gland en traversée de l'autoroute A1
- Aménagements en faveur de la mobilité douce sur le chemin du Langollioux à Rolle

Ces mesures s'inscrivent dans la volonté de Région de Nyon et de ses partenaires de renforcer les itinéraires de mobilité douce à l'échelle du district et d'améliorer la qualité de vie et la sécurité le long des axes routiers principaux.

Des clarifications encore nécessaires

Si ce résultat est encourageant, certaines mesures nécessitent encore des clarifications. C'est notamment le cas des aménagements de mobilité douce sur la RC 24 entre Nyon et Genolier (étape 1 Nyon–Duillier), dont la mise en œuvre dépend de travaux conduits par la Confédération sur l'autoroute A1. Sur la base de ce rapport provisoire, Région de Nyon aura l'occasion d'échanger avec les autorités afin d'éclaircir ces points et de travailler à la concrétisation des mesures retenues.



Suite du processus

La Confédération publiera son évaluation définitive du Projet d'agglomération 5 d'ici la fin de l'année 2026, initiant le début des débats parlementaires sur le financement des agglomérations. Le démarrage des travaux des mesures cofinancées s'échelonne entre 2028 et 2032.

Région de Nyon se réjouit de ce bilan positif et reste pleinement engagée dans la démarche avec ses partenaires franco-genevois, dans l'objectif de concrétiser des projets de mobilité ambitieux et durables au bénéfice des habitant-es du district.

CONTACT PRESSE

- Frédéric Mani, président de Région de Nyon, tél. 022 552 30 20, f.mani@regiondenyon.ch, via service Communication et marketing, tél. 022 552 30 20, communication@regiondenyon.ch